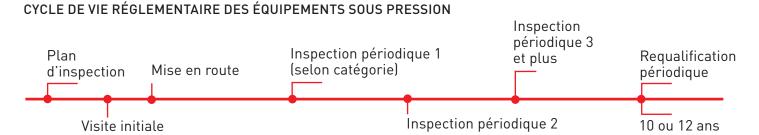


# LES ESSENTIELS

## **OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES - DESP**

Depuis le 1er janvier 2021, suite à l'application de l'arrêté du 20 novembre 2017, tout propriétaire/ exploitant d'un équipement sous pression (ESP) soumis à la **D**irective des **É**quipements **S**ous **P**ression, doit mettre en conformité son matériel avec un **P**lan d'Inspection (PI) ainsi qu'une **V**isite Initiale (VI) qui doivent être réalisés avant la mise en service.

### **GROUPES NEUFS**



GROUPES NEUFS: FORFAIT VISITE INITIALE ET RÉDACTION DU PLAN D'INSPECTION: NOUS CONSULTER

#### GROUPES EN EXPLOITATION

ÉQUIPEMENT SANS PLAN D'INSPECTION (PI) ET/OU ÉQUIPEMENT EN RETARD D'UNE INSPECTION PÉRIODIQUE (IP) :

- Mise en place du PI avant la prochaine échéance de l'IP
- Réalisation de l'IP en retard

#### ÉQUIPEMENT SANS VISITE INITIALE (VI) ET/OU ÉQUIPEMENT EN RETARD DE 2 INSPECTIONS PÉRIODIQUES OU PLUS :

- Aucun rattrapage possible Requalification obligatoire
- Aide à la mise en place du plan d'inspection (PI)
- Visite initiale (VI) et inspections périodiques (IP)
- Fourniture du dossier Descriptif DESP
- Contrôle documentaire : vérification du dossier d'exploitant qui regroupe toutes les interventions réglementaires réalisées ainsi que tous les rapports d'intervention : mise en service (garantie, maintenance,...)
- Travaux de requalification

CIAT SERVICE VOUS PROPOSE DE RÉALISER CES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES



A Carrier Company